



l'huissier de justice a t il le droit de bloquer mon compte sans jugement

Par **mazoury17**, le **07/10/2019** à **22:27**

j'ai un découvert depuis septembre 2017 j'ai demandé un échéancier qu'ils ont refusé mon dossier a été déposé chez un huissier sa gestionnaire me refuse un échéancier sur 24 mois à conditions de donner un acompte conséquent j'ai un petit salaire je ne peux donner ce qu'ils demandent ils menacent de saisir mon compte ont ils le droit de le faire sans jugement merci pour votre réponse

cordialement